contribuer au cadeau de noces que l'on a l'intention d'offrir au prince Guillaume de Prusse ; il paraît que les efforts des Guelfes tendent unanimement à empêcher le cadeau en question.

— On sait que le ministre de la guerre avait fait ouvrir une enquête de *commodo et incommodo* sur la suppression des tambours. Aujourd'hui, après bien des hésitations, il est probable que la victoire va rester aux caisses sonores. L'enquête ouverte a été favorable à leur rétablissement.

— Malgré ses quatre-vingt-quatre ans, l'empereur Guillaume a fait encore cette année en personne ses achats pour les cadeaux de Noël qu'il destine aux membres de sa famille.

« Sa Majesté, nous apprend le *Tageblatt* procède à ses emplettes le matin vers les huit heures ; c'est pourquoi la veille on prévient les magasins que l'empereur à l'intention de visiter et qui sans cela ne seraient pas ouverts de si bonne heure.

» Tout le monde est mis en réquisition pour donner aux étalages l'apparence la plus brillante ; les objets les plus chers sont naturellement mis en évidence. Mais l'empereur ne se laisse guère prendre à ce truc ; il regarde et furète partout et ne choisit que ce qui lui plaît.

» Le chef de la maison, qui, en face de ses clients ordinaires, aime tant à se plaindre, comme tous les négociants, de la dureté du temps et du manque d'affaires, est obligé de déclarer à Sa Majesté que le commerce marche fort bien, de même qu'il est forcé de retenir sur la langue l'éternel : « *Et avec cela?* » dont il a coutumé d'ennuyer les acheteurs non couronnés. »

L'empereur, tout en demandant toujours le prix approximatif des objets qu'il prend, ne marchande pas, malgré la tendance bien connue des Hohenzollern pour l'économie; mais il ne paye pas séance tenante. Les factures sont envoyées aux bureaux de la liste civile, où on les contrôle avant de les envoyer à la caisse.

— Deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, de passage à Paris pour y fêter pobablement le reveillon, se présentaient avant-hier chez M. Bouquet, bijoutier, 1, rue de Clicy, lui proposant l'achat de bijoux neufs d'une valeur de 2,500 francs. Mise élégante, tenue irréprochable, physionomie sympathique, tout en eux inspirait la confiance. Leur extrême jeunesse éveilla cependant les soupçons de M. Bouquet qui, après avoir pris leurs noms et leur adresse, les pria de lui laisser les bijoux pour qu'il en pût faire l'estimation exacte.

— Repassez demain, leur dit il, et je vous payerai.

Dans l'intervalle le bijoutier se rendit rue de Strasbourg, à l'hôtel de Strasbourg, où les deux jeunes gens avaient déclaré être descendus; ils y étaient inconnus. Hier l'un deux se présenta pour toucher les 2,500 francs, mais M. Bouquet refusa de les lui remettre et le fit arrêter par deux gardiens de la paix.

Conduit au commissariat de police, il a confirmé son nom de Falconnet (Henri) qu'il avait donné déjà au bijoutier et celui de son frère Gaston. Il a ajouté que les bijoux qu'il voulait vendre appartenaient à son père, colonel d'artillerie en retraite à Nancy, où son frère est reparti hier matin. Une enquête a été aussitôt commentée pour vérifier les déclarations de ce jeune homme, qui est provisoirement gardé à la disposition du commissaire.

— UNE ÉGLISE EFFONDRÉE. — Nous avons mentionné l'horrible catastrophe qui vient de décimer la commune de Saillagot, dans le canton de Caylus. Voici les détails qui sont transmis sur ce douloureux évènement :

« Le jour de Noël, dit le *Tribonlet*, la population était réunie à l'église; on célébrait les vêpres, lersque soudain un fracas épouvantable retentit, suivi de cris déchirants L'édifice religieux venait de s'écrouler ensevelissant les fidèles sous la masse de décombres. Ceux qui avaient pu s'échapper aux premiers indices d'effondrement, organisèrent immédiatement les secours. De toutes parts on s'empressa pour essayer de sauver les infortunés pris au milieu de ces ruines.

»Les travaux,conduits avec acharnement ont permis d'atténuer jusqu'à un certain point l'étendue du désastre. On a pu retirè quarante blessés. Le chiffre des personnes plus ou moins contusionnées est environ de cinquante. Le morts sont au nombre de dix. Tandis que l'on poursuit les travaux de déblaiement, le service des funérailles s'organisent. A chaque instants on croise un convoi funèbre ou bien une civière transportant quelque pauvre cultivateur mutilé. Il n'y a pas dans toute la commune trois familles qui ne soient pas atteintes par cette calamité. Une souscription est ouverte.

» Les causes de la catastrophe ne sont pas encores connues. Il est certain que, depuis longtemps, la solidité de l'église était douteuse. Mais comment obtenir les sommes nécessaires aux réparations quand il est question d'un monument religieux ? S'il n'était agi d'une école laïque, des subsides auraient été fournis deux fois pour une. La République juge bon de laisser écraser les citoyens qui ne veulent pas se rallier à la libre pensée. En voilà une terrible preuve. »

— Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont quitté hier les asiles de vieillards des Petits-Ménages et de la Rochefoucauld à Paris.

Soumises et résignées à tout, les dignes Filles de la Charité ont regagné la maison-mère de leur communauté, 140, rue du Bac, où elles vont attendre qu'on leur donne une autre désignation. Mais si elles se sont, sans plainte, séparées de leurs vieux amis, il n'en a pas été de même de ceux-ci qui demandent avec énergie de quel droit on rompt ainsi un contrat passé, de quel droit on retire à des gens qui *ont payé* l'hospitalité qui leur est fournie, les soins sur lesquels ils comptaient et que légalement ils pourraient exiger.

Mais que peuvent de pauvres vieillards contre la toute-puissante administration ? Ils ont présenté une pétition. On n'en a pas tenu compte ; on s'est contenté de déclarer qu'il fallait que pour le 27 décembre la maison fût libre pour les nouvelles employées.

Cela a redoublé la douleur des vieillards, car ils se doutent bien de ce que sont ces employées. Ils en ont déjà un avant-goût, La place de distributeur de bois étant devenue vacante, on l'a donnée à un amnistié — qui même n'est pas très satisfait, espérant mieux.

Il n'y avait plus qu'à faire ses adieux.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les pensionnaires ont couvert les portes intérieures de la maison de pancartes écrites à la main, et dans lesquelles chacun exprimait ses regrets,ses désolations,ses souhaits pour le retour. Rien de touchant comme ces affiches, écrites pour la plupart d'une grosse écriture irrégulière, dont la rédaction laissait souvent à désirer, mais où l'on sentait partout le cœur et les larmes.

Dimanche, tous les parents et amis des pensionnaires sont aussi venus faire leurs adieux aux bonnes sœurs. Les parloirs étaient pleins. De tous côtés on pleurait, et tout ce monde se mouvait au milieu des préparatifs de déménagement : les fleurs empilées et parquées dans les corridors, les statuettes descendues de leurs piédestaux et recouvertes de voiles, les quelques objets appartenant à chaque sœur, réunis en paquet, en attendant l'ordre de départ.

Un détail bien caractéristique : il y a eu la semaine dernière un inventaire terrible à faire : l'inventaire de la lingerie, un monde de toile. Il y avait des lots de 1,700 serviettes, de 2.000 pièces d'autre linge, etc., etc. Les administrateurs voulaient que cet inventaire fût dressé le *jour de Noël* Quelque résignée qu'elle fût à toute concession, la sœur refusa net de travailler un jour de fête. Mais, pour arriver à ce que tout fût prêt, elle a dû passer les nuits à préparer, empiler, aligner, étiqueter des colonnes de linge, afin que la personne qui lui succédera ne soit pas embarrassée — c'était la seule préoccupation de la pauvre sœur, de régler tout, de telle sorte qu'une fois partie ! ses chers vieux amis n'eussent pas à souffrir de l'inexpérience de la remplaçante !

Maintenant, c'est fait. Les sœurs sont parties. Dieu veuille que les pensionnaires n'aient pas trop à les regretter !

TRIBUNAUX

Un Scandale

Un scandale sans précédent a été révélé à l'audience de ce jour au tribunal correctionnel de Blois.

Un nommé Alexandre Normand, demeurant à Cour-Cheverny, fut arrêté dans les premiers jours de septembre, sous l'inculpation de vol. Le 24 septembre, M. le juge d'instruction ordonna sa mise en liberte provisoire.

Cette ordonnance ne fut point mise à exécution par M. le procureur de la République Viardot, et, du 24 septembre au 24 décembre, Normand est resté *oublié* en prison.

Pendant sa détention, Normand qu'on avait cité à domicile fut condamné par défaut. Quand on présenta la citation, sa femme répondit qu'elle ne l'avait pas vu et qu'il s'était probablement suicidé. Ce n'est qu'au milieu de décembre que le parquet, relevant contre lui *un nouveau délit*, apprit *par hasard* qu'il était encore en prison.

On ne le fit point mettre en liberté, et il comparaissait aujourd'hui devant le tribunal, *en état de détention*, et sans qu'un nouveau mandat de dépôt eut été décerné contre lui.

A l'audience, le ministère public a reconnu en termes fort embarrassés l'exactitude des faits, tels que je viens de les rapporter.

Le défenseur, Me Belton, a déclaré s'en remettre à justice.

Le tribunal s'est retiré dans la chambre des délibérations. Pendant ce temps là, le ministère public faisait mettre en liberté le sieur Normand.

L'affaire a été appelée de nouveau ce soir, à six heures; mais Normand, retenu illégalement pendant trois mois sous les verrous, avait pris la clef des champs et il n'a pas reparu.

Le tribunal a remis l'affaire à huitaine pour prononcer sur l'incident et sur le fond.

Une remarque qui a son prix. Normand qui a été détenu irrégulièrement pendant trois mois, est père de quatre enfants en bas âge qu'il nourrit du produit de son travail.

—

On nous télégraphie de Périgueux, 29 décembre, 3 h. 50 soir.

« Mlle Brizon, M. l'abbé Miquel et M. Edouard Delpit, rédacteur en chef du *Courrier de la Dordogne*, ont été condamnés en appel par la cour de Bordeaux, les deux premiers à 5 fr. d'amende, et le troisième à 25 fr., pour l'affaire relative à l'expulsion des Capucins le 4 novembre dernier. »

Choses & Autres

***

On peut lire dans une salle du Mont-de-Piété cet avis utile et qui fait vraiment rêver sur les misères humaines :

— On ne prête rien sur les râteliers en aluminium !

***

On sait que, à présent, les nominations dans la Légion d'honneur n'ont plus lieu qu'à la suite de décès parmi les titulaires.

— Il y aura peu de promotions au mois de janvier, répondait hier un fonctionnaire à un candidat anxieux.

— Alors, il y en aura davantage au mois de juillet ?

— Oh ! je crains qu'il n'y en ait guère non plus, à ce moment-là.

— Pourquoi donc ?

— Le fonctionnaire, hochant la tête :

— La saison ne se décide pas; l'hiver menace d'être trop doux !

***

Au Palais :

Deux avocats plaident. Il s'agit de la propriété d'un puits, et le premier défenseur débute par un exorde ronflant.

— Mais, dit le président, abrégez, maître H...; l'affaire n'est pas si importante : il ne s'agit que d'un peu d'eau.

— Pardon, réplique l'avocat, l'objet du litige est d'un indiscutable intérêt; il ne s'agit, il est vrai, que d'un puits, mais nos clients sont deux marchands de vin !

***

Guibollard juge, comme Zola, qu'on ne fait pas aux grands écrivains leur part dans la distribution de nos monuments publics.

— Enfin ! dit-il, quand je pense que, dans Paris, Molière n'a qu'une fontaine, et que Wallace en a cent !

***

La galanterie du sort :

S. M. la reine Marie-Christine ayant manifesté, il y a quelques jours, le désir de prendre part à la *lotería nacional* espagnole, et désirant avoir le n° 1,880; il fut fait des recherches pour retrouver ledit numéro, qui ne se trouvait plus au bureau central. — Retrouvé en province, il fut immédiatement envoyé à Sa Majesté. Avant-hier, le tirage eut lieu et le n° 1,880 gagnait la somme de 10,000fr.

S. M le roi, qui avait le n° 13, a gagné la même somme.

Heureuse aubaine pour les pauvres de Madrid à qui cet argent va être distribué.

NOUVELLES DU MATIN

Bureau de la Chambre

Paris, 29 décembre, 4 h. 55 soir.

On assure que lors de l'élection du bureau de la Chambre des députés, M. Drumel, secrétaire, ne sollicitera plus les suffrages de ses collègues.

Il sera remplacé par M. Godin.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, le 29 décembre, 5 h. 05 s.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a discuté le réglement concernant les brevets de capacité, pour l'instruction primaire.

Le nouveau réglement exlut le catéchisme et l'histoire sainte des matières de l'examen. Il constitue un certificat pour les études pédagogiques ou professionnelles.

Le conseil examinera demain les réglements scolaires départementaux.

Commission d'enquête de Cissey

Paris, 29 décembre, 5 h. 30 s.

La commission chargée de procéder à une enquête sur les actes de M. le général de Cissey, pendant son ministère, a discuté diverses questions réglementaires et s'est occupée des suites à donner au cas de l'intendant Guiliot.

Elle n'entendra plus aucune déposition car elle s'ajournera probablement jusqu'à l'ouverture de la session de 1881.

Conseil de surveillance de l'assistance publique

Paris, 29 décembre, 5 h. 20 soir.

Le journal *La Patrie* annonce de nouvelles modifications parmi les membres du conseil de surveillance de l'assistance publique.

Propriétés artistiques

Paris, 29 décembre, 5 h. soir.

M. Bardoux déposera à la rentrée de la Chambre, son rapport sur la proposition concernant les propriétés artistiques.

Le Journal « l'Avenir diplomatique »

Paris, 29 déc. 4 h. 20 soir.

L'*Avenir diplomatique* dément les bruits en circulation annonçant la maladie du Bey de Tunis.

Le même journal explique que la présence d'un navire français dans les eaux de Tunis est régulière et qu'elle n'est motivée par aucun fait particulier.

Un navire est allé en ravitailler un autre qui doit partir aussitôt le ravitaillement.

L'*Avenir politique* dément aussi la concentration des troupes de l'Algérie aux frontières tunisiennes.

NOUVELLES DU SOIR

Départ de l'ambassadeur français près du St-Siége

M. le Président de la République a reçu hier en audience de congé M. Desprez, ambassadeur de la République française près le vatican.

M. Desprez est parti hier dans la soirée pour Rome.

—

Accusations contre le service du génie

Nous croyons savoir qu'en présence des accusations multipliées dont le service du génie a été l'objet dans les procès qui ont motivé l'enquête parlementaire actuellement en cours, le général Rivières, sous l'administration duquel les faits signalés se seraient produits, va être appelé devant la commission de la chambre à l'une de ses prochaines séances.

—

M. Blanqui à l'agonie

On nous apprend à la dernière heure que Blanqui est à l'agonie.

Depuis le matin son état était désespéré, et la paralysie, un moment détourné, avait envahie le cerveau et presque tout le côté droit.

—

Petite bourse du 29 décembre

5 0/0 119,60, 65, 65. — Italien 88,55, 65. — Lombards 230, 231,87. — Turc 13,45, 35. — Chemins turcs 38,75. — Banque ottomane 547,50, 545.62, valeurs turques faibles. — Hongrois 97 1/4, 9/32, 3/16. — Egypte 363,43, 363,75, 365,10. — Foncier algérien 645, 641, 642. — Panama 495, 496. — Rio 490, 489, 492.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Nouveaux détails sur l'incendie du « Richelieu »

Toulon, 29 décembre.

Le *Richelieu*, un de nos plus magnifiques vaisseaux, vient d'être dévoré par les flammes dans la nuit dernière, alors que rien ne faisait prévoir cette catastrophe.

Vers 2 heures 1/2 du matin le signal d'alarme fut donné par les hommes de garde qui étaient à bord. Le vaisseau brûlait.

Les autorités furent immédiatement prévenues ; le canon d'alarme fut tiré et chacun se rendit à son poste. Le commandant en chef, préfet maritime, le major général, le major de la flotte, toutes les autorités maritimes, tous les chefs de corps et les officiers placés sous leurs ordres, étaient dans le port sur les lieux du sinistre et organisaient les secours.

Les pompiers arrivaient sous la conduite de leur capitaine ; les troupes de terre et de mer et les chaloupes de l'escadre accouraient à leur tour.

Le *Richelieu* était placé entre le *Tourville*, à babord, et le *Forbin*, à tribord. Il fallait songer à préserver ces deux navires. Le *Tourville* pût être éloigné plus tard, mais il fut impossible de faire partir le *Forbin*.

Cependant le feu continuait malgré les secours les mieux organisés et les efforts les plus vigoureux. Tout le monde rivalisait de zèle avec le plus admirable entrain.

Vers quatre heures on vit que la lutte avec l'élément destructeur était impossible : les prises d'eau furent ouvertes et le *Richelieu* s'enfonça en s'inclinant vers la droite. A ce moment les canons de babord rompirent leurs amarres et se précipitèrent vers tribord avec un bruit formidable.

Sous cette impulsion le mouvement s'accéléra et le *Richelieu* tomba sur le flanc en couvrant de sa nature le *Forbin* placé à sa droite. C'est à ce moment qu'on put éloigner le *Tourville*. Dans l'effacement de la catastrophe les hommes de garde se jetèrent à la mer.

En tombant le vaisseau brisa un ponton sur lequel se tenaient les pompiers avec leur capitaine et M. Peironnet, lieutenant de vaisseau, qui, dans cette circonstance, ainsi que les nommes placés sous ses ordres, a fait noblement son devoir.

Jetés à l'eau les pontonniers et M. Pieronnet ont put se sauver. Ce dernier a été légèrement blessé par un coup d'aviron qu'il a reçu sur sa tête au moment où les embarcations s'éloignaient du vaisseau incendié.

Une chaloupe de l'*Orne* se trouvait sur les flancs du *Richelieu* au moment ou il s'abimait dans les flots. Cette chaloupe n'a pas souffert.

Parmi les blessés on cite ; le premier-maître calfat de l'*Iéna*, nommé La Garrec, qui a été assez gravement atteint. On espère le sauver. Deux autres hommes ont reçu de légères blessures. Un matelot de l'*Hyène* a disparu.

Le *Richelieu* fut mis à l'eau le 3 décembre 1873. Armé presqu'immédiatement il porta, dans l'escadre d'évolutions, le pavillon du vice-amiral Cloué. C'était un vaisseau du premier rang, blindé et à éperon, muni d'une formidable artillerie. Il mesure de l'avant à l'arrière 97 mètres environ. Désarmé depuis près de 2 mois, il avait dû subir d'importantes réparations et était place en deuxième catégorie. En attendant l'ordre de reprendre la mer il était amarré dans la darse de Castignaux.

Le *Richelieu* tournait l'avant vers le quai qu'il touchait de son éperon. Le feu s'est déclaré à l'arrière et a gagné rapidement l'avant du vaisseau. Les dégâts sont considérables mais on conserve quelque espoir de remettre à flot ce qui reste du navire.

L'éperon du *Richelieu* a trois mètres. La cuirasse en fer dont il revêtu à 12 centimètres d'épaisseur. Ce vaisseau déplace 8,400 tonneaux et le poids de sa coque seule est de 5,630 tonneaux. L'appareil moteur est d'une force nominale de mille chevaux.

Son artillerie comprend 21 pièces, dont 6 dans le fort central, 1 dans chacune des quatre tours fixes, 1 pièce en chasse sous le beaupré, et enfin 10 pièces de moindre calibre sur le point. Lorsqu'il était armé, ce vaisseau portait un équipage de 689 hommes.

Les brevets de capacité

Paris, 29 décembre.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a consacré sa séance d'hier à la discussion d'un règlement concernant les brevets de capacité pour l'instruction primaire. Voici les principales résolutions auxquelles il s'est arrêté :

1° Les brevets de capacité prendront les dénominations qu'ils avaient sous le régime de 1833, brevet élémentaire, brevet supérieur.

2° Le cathésisme et l'histoire sainte ne feront plus partie des matières de l'examen.

3° Les épreuves du brevet supérieur constitueront un seul examen. Les séries sont abolies. L'examen ne pourra plus être fractionné.

4° L'âge minimun des candidats est ramené à la limite unique de 16 ans au 1er Janvier de l'examen.

5° Un certificat d'études pédagogiques où professionnelles est constitué.

6° La dictée n'est plus éliminatoire et le mode de notation est changé.

L'agitation irlandaise

Dublin, 29 décembre.

Une rixe sérieuse a éclaté hier soir à Westport, dans le comté de Mayo, entre le peuple et des militaires.

Plusieurs soldats ont été très maltraités.

Un détachement de soldats a traversé ensuite la ville, suivi d'une foule hostile qui l'a hué et injurié.

Les dragons de Castlebar ont été consignés

Dublin, 29 décembre.

Ce matin ont recommencé les débats du procès contre M. Parnell et les chefs de la Ligue agraire.

Le procureur général continue son réquisitoire contre les accusés.

L'arbitrage européen

Vienne, 29 décembre.

On mande de Constantinople à la *Correspondance politique* :

L'attitude de la Porte vis-à-vis du projet d'arbitraire est encore indécise. On croit que cette puissance ne le rejettera pas absolument, mais qu'elle ne l'acceptera pas non plus sans conditions. La Turquie fera probablement des contre-propositions de nature conciliante.

Le commerce des Etats-Unis

Washington, 29 décembre.

Le rapport du bureau de statistique constate que les chiffres des exportations de marchandises pour l'année se terminant en novembre, dépasse celui des importations de 162,638,044 dollars.

Le chiffre des importations d'or et d'argent dépasse celui des exportations de 59,342,990 dollars.

Concentration de troupes chinoises

New York, 29 décembre.

Le navire *Themis*, parti de Shanghaï, le 7 décembre, voie San-Francisco, apporte les nouvelles suivantes :

« Le nombre des troupes chinoises massées au Nord de l'Empire serait de 200,000. Toutefois, tout est tranquille jusqu'à présents.

» On n'a aucune nouvelle authentique relativement aux mouvements militaires. »

Bulletin météorologique

New-York, 29 décembre.

Le bureau météorolique du *New-York Hérald* communique l'avis suivant :

« Une dangereuse tempête traverse au 40e nord et elle arrivera sur la Grande-Bretagne et la Norvège en touchant les côtes » de France entre le 31 courant et le 2 janvier prochain, accompagnée de neige et de verglas. De l'Est en retournant au Nord-Ouest, bourrasques. Basses températures suivront. Temps orageux sur l'Atlantique. »

Bulletin du Commerce

LAINES

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

Peignés Australie	1re	6	75	à	6	25	25	à	25	25	à	25	1	75	à	2	25	2me	3me	4me
» Adelaïde		6	10	à	6	50	1	50	à	1	75	1	50	à	1	75				
» Sydney croisés		6	50	à	6	75	1	25	à	1	50	1	25	à	1	50				
Laines de la Plata		6	50	à	6	75	1	25	à	1	50	1	25	à	1	50				
» d'Afrique		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
Laines du Chili.		6	50	à	6	75	1	25	à	1	50	1	25	à	1	50				
» de France		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
» de Russie		6	50	à	6	75	1	25	à	1	50	1	25	à	1	50				
Blousses Australie.		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
» Buenos-Ayres		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
» Montevideo		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
Filés chaîne laine(s)		3	50	à	4	»	3	25	à	3	50	2	75	à	3	»				
» » coté		4	75	à	5	»	4	50	à	4	50	3	25	à	4	»				
» » cont. laine (s)		»	»	à	»	»	»	»	à	»	»	»	»	à	»	»				
» » »